

Original

Décret n° 2001-71 du 31 janvier 2001  
portant nomination du Directeur de l'Office  
National des Sports du Ministère des  
Sports et Loisirs

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Sur rapport de la Ministre des Sports et Loisirs,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 2001-42 du 24 janvier 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2000-795 du 02 novembre 2000 portant attributions des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2000-847 du 29 novembre 2000 portant organisation du Ministère des Sports ;

**LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

**D E C R E T E :**

- Article 1 :** Monsieur ASSAHI Kouadio Paul, Economiste, est nommé Directeur de l'Office National des Sports (ONS).  
**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.  
**Article 3 :** La Ministre des Sports et Loisirs, le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2001



Laurent GBAGBO

F. TYEOULOU-DYELA